



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2014**

À une séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2014 à 17 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, Maire  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3

Étaient absents :

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que 2 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

**ÉTUDE :**

---

4. Octroi de contrat pour l'ossature métallique, gypse et isolation pour le centre multifonctionnel
  5. Demande d'autorisation au MDDELCC pour le prolongement des services sur la rue Industrielle
  6. Approbation d'un plan d'ensemble secteur de la rue des Trembles
  7. Période de questions
  8. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
  9. Clôture de la séance extraordinaire
- 

16266-07-2014  
point no 2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---



16267-07-2014  
point no 3

**VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

---

16268-07-2014  
point no 4

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'OSSATURE MÉTALLIQUE, GYPSE ET ISOLATION POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'ossature métallique, gypse et isolation pour le centre multifonctionnel, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (incluant les taxes)
Daharpro Construction inc.	763 663.95 \$
Grondin Acoustique inc.	766 768.00 \$
Construction M.G.P. inc.	769 182.75 \$
Les Plâtriers Lotbinière inc.	802 968.15 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Daharpro Construction inc. pour la somme de 763 663.95 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

---

16269-07-2014  
point no 5

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin inc. a été mandatée pour la conception des plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique sur la rue Industrielle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que La Municipalité mandate SNC-Lavalin inc. à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

La Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité

---



16270-07-2014  
point no 6

**APPROBATION D'UN PLAN D'ENSEMBLE SECTEUR DE LA RUE DES  
TREMBLES**

ATTENDU QUE « Développement St-Apollinaire inc. » planifie un développement résidentiel dans le secteur de la rue des Trembles, à même les lots 4 221 743, 4 221 744, 4 221 745 et 4 950 744 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le promoteur entreprend la réalisation de travaux d'infrastructures, de mise en place d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout sanitaire et pluvial, d'un réseau d'éclairage, de bordures de rue et de pavage sur une longueur approximative de 1025 mètres, pour la phase I du projet;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 596-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer, sans obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble portant le numéro P044787-PLAN OP-2014-06-17 conçu par la firme d'urbanisme PLANIA.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente avant de poursuivre le projet d'ouverture de rues publiques.

Le Conseil accrédite la firme DESSAU pour la réalisation des plans et devis nécessaires pour implanter les services publics. Les plans et devis devront être approuvés par la Municipalité.

La présente résolution abroge la résolution numéro 16239-07-2014 adoptée le 7 juillet dernier.

Adopté à l'unanimité

---

16271-07-2014  
point no 8

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 17 juillet 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

16272-07-2014  
point no 9

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 17 juillet 2014, à 17 h 09.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/secrétaire

---